



SODEPA

Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales
Livestock Development Corporation

ADDITIF N°001/A/SODEPA/CIPM/2025 DU 14 AOUT 2025 A LA DEMANDE DE COTATION N°001/DC/SODEPA/CIPM/2025 DU 1 AOUT 2025

RELATIF A LA FOURNITURE DE DEUX (02) TRICYCLES REFRIGERES ET DEUX (02) TRICYCLES ISOTHERMES A LA DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'EXPLOITATION DES PRODUCTIONS ANIMALES (SODEPA) POUR LE COMPTE DE L'EXERCICE 2025

Le Directeur Général de la Société de Développement et d'Exploitation des Productions Animales (SODEPA) informe les soumissionnaires intéressés par la cotation sus mentionnées que les modifications ci-après sont apportées dans la Demande de Cotation (DC) y afférent.

I – PIECE N° I : AVIS DE DEMANDE DE COTATION (DC)

AU LIEU DE :

13.2 Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera selon le système binaire (OUI/NON) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- la méthodologie et calendrier de livraison ;
- le délai d'exécution ;
- la conformité aux spécifications techniques.

En cas de divergence entre les prix en chiffres et ceux en lettre, le prix en lettre fait foi.

LIRE PLUTOT :

L'évaluation des offres techniques se fera selon le système binaire (OUI/NON) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire
- le calendrier de livraison
- la capacité financière du soumissionnaire
- le service après-vente
- la conformité aux spécifications techniques

En cas de divergence entre les prix en chiffres et ceux en lettre, le prix en lettre fait foi.

II - PIECE N° 2 : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

AU LIEU DE :

11.1-b Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques se fera selon le système binaire (OUI/NON) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire
- le service après-vente (disponibilité des pièces de rechange, atelier de réparation, personnel technique), le cas échéant ;
- la capacité financière ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- la méthodologie et calendrier de livraison ;
- le délai d'exécution ;
- la conformité aux spécifications techniques.

En cas de divergence entre les prix en chiffres et ceux en lettre, le prix en lettre fait foi.

LIRE PLUTOT :

L'évaluation des offres techniques se fera selon le système binaire (OUI/NON) sur la base des critères essentiels ci-dessous :

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire
- le calendrier de livraison
- la capacité financière du soumissionnaire
- le service après-vente
- la conformité aux spécifications techniques

En cas de divergence entre les prix en chiffres et ceux en lettre, le prix en lettre fait foi.

Le reste sans changement.

Yaoundé, le **14 AOUT 2025**



Copies:

- MINMAP
- ARMP-CE
- Président CIPM / SODEPA
- Affichage
- Archives/Chronos